

LES ECHOS

AVRIL MAI 2024

bulletin d'informations municipales

EDITO

L'avenir se prépare bien en amont et, avec l'équipe municipale, nous nous y consacrons pleinement.

Parce que nous avons de l'ambition pour Clara-Villerach, les projets de la commune se poursuivent.

En cette année olympique et paralympique à laquelle la France se prépare, la Grande Cause Nationale 2024 porte sur l'activité physique et sportive. Dans ce cadre, nous avons pu réaliser le parcours santé reliant Clara et Villerach, soutenu financièrement par le Conseil Départemental et l'Etat via l'Agence Nationale du Sport.

Nous remercions l'ensemble des propriétaires et le syndicat intercommunal du canal de Bohère qui nous ont permis d'installer des modules sur leurs propriétés.

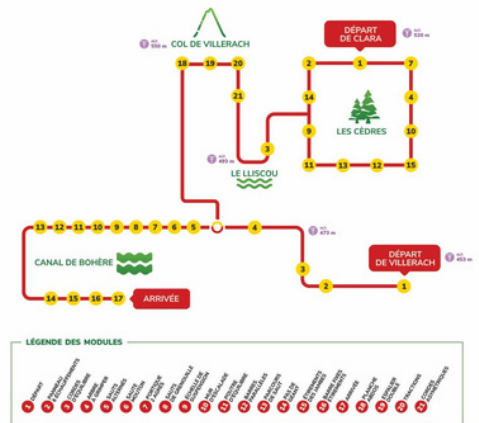
Il sera inauguré le dimanche 2 juin et nous vous espérons nombreux.

La sécheresse persiste. Le risque incendie s'intensifie. Beaucoup d'entre vous ont entrepris le débroussaillage obligatoire. Nous vous en remercions. Un groupe d'experts missionné par la DDTM visitera notre commune. Nous reviendrons très vite vers vous après lecture de son rapport. Nous serons certainement amenés à organiser des chantiers citoyens pour sécuriser au mieux nos villages.

Nous avons entendu la demande d'assouplissement de l'utilisation du broyeur intercommunal. Sous réserve d'application du règlement, le broyage sera désormais possible à votre domicile.

Le projet de création d'un gîte et d'un café de pays en lieu et place du Cortal sur la RD 24, route de Villerach, se concrétise. Les appels d'offres sont lancés. Nous espérons l'ouverture du chantier avant cet été.

Les travaux s'enchaînent. Les investissements sont importants. Nous sommes persuadés qu'ils vont permettre d'offrir un cadre de vie agréable à chacun d'entre nous.



CONTACTEZ NOUS

commune-de-clara@orange.fr

Mairie de Clara-Villerach

1 rue de la Mairie

66500 Clara-Villerach

Tel :09.60.43.06.36

Patrick Marcel : 06.73.94.76.36

Stéphane Salies : 06.33.96.54.16

Permanences des élus sur RDV :

A Clara les mardis de 18h30 à 19h30 et le premier samedi du mois de 10h à 12h.

A Villerach le troisième samedi du mois de 10h à 12h salle Polyvalente.

Ouverture du secrétariat Mairie au public les mercredis de 9h à 12h jusqu'au 30 juin 2024

Rejoignez-nous sur notre *facebook* Clara Villerach

Abonnez-vous à l'application *Panneau Pocket* pour suivre les alertes et infos pratiques de la mairie



Commissions Intercommunales Conseil Communautaire Vote du budget de la Communauté de communes

Le conseil communautaire s'est réuni le 11 avril 2024. Les comptes de gestion et administratif, les budgets (principal, budgets annexes relatifs aux déchets, à la restauration scolaire et la ZAE de Vinça) ont été votés sans augmentation des taux de la fiscalité locale. L'autorisation de programme pour la réalisation de la piscine couverte a été clôturée.

Le Conseil communautaire a adopté l'embauche d'une secrétaire de mairie mutualisée entre Clara-Villerach, Olette et Valmanya. 8h00 sont affectées pour notre commune. La convention d'une durée de 6 ans précisera les charges et frais (véhicule de service, matériel informatique...) refacturés à la commune.

11 habitants de la Communauté de communes ont bénéficié d'une subvention dans le cadre de l'OPAH pour un montant total de 14 500 €. L'OPAH, est une opération incitative qui permet aux habitants de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux d'amélioration et d'adaptation de leur logement (sous réserve d'éligibilité au regard de la nature des travaux) et d'un accompagnement personnalisé gratuit. Elle concerne toutes les communes de notre communauté sur des périmètres définis.

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial et en vue de favoriser l'alimentation locale, une convention de partenariat avec l'office du tourisme sera prochainement signée pour valoriser les producteurs locaux via son site internet.

Votes du Maire, délégué communautaire :

Budget principal : Le maire s'est abstenu au motif d'un budget d'investissement trop important au regard des ressources de la Communauté de communes

Augmentation de 1 € des repas restauration scolaire : dans un contexte de réduction de pouvoir d'achat, le Maire a voté contre.

Nouvelles modalités d'inscription aux centres de loisirs d'été donnant la priorité aux enfants dont les deux parents travaillent et fixant les inscriptions à la semaine : la Maire a voté contre car ces nouvelles modalités qui stigmatisent les familles sont contraires au droit aux vacances pour tous les enfants. Par ce vote, il est réaffirmé que les centres de loisirs ne sont pas des garderies mais des espaces contribuant à l'éducation de nos enfants.

Commission Enfance Jeunesse

La commission s'est réunie le 20 mars. Il a été question des modalités d'inscriptions aux accueils de loisirs pour cet été. Il a été proposé de ne permettre que des inscriptions à la semaine (et non plus à la journée) et de donner la priorité aux enfants des parents qui travaillent. Vos élus se sont opposés à ces deux mesures qui sont simplement une façon de faciliter l'organisation des agents et qui ne répondent pas aux besoins des familles et des enfants. Nous apprenons qu'en commission des finances et des maires, il a été décidé une augmentation de prix du repas de 1€ pour nos cantines. Futurs tarifs : Forfait mensuel : 63.70 € (soit 4.55 € le repas) et repas à l'unité : 5.15€

Nous vous conseillons d'inscrire vos enfants à la cantine aux dates d'ouverture des inscriptions du 15 mai au 12 juillet afin d'éviter les majorations de retard (majoration + 5€ si inscription du 15 au 31 juillet, + 10€ du 1er au 31 août, + 15€ du 1er au 31 sept, + 20€ à compter du mois d'octobre). Ces majorations ne s'appliqueront pas en cas de justification valable (nouvel emploi, déménagement...)

Il sera expérimenté de septembre à décembre 2024 la mise en place d'un nouveau service de garde de 12h à 12h30 pour les familles qui souhaiteraient pouvoir récupérer leurs enfants pour le déjeuner.





Conseil Municipal - Vote du budget de la commune

Compte administratif 2023 : En date du 2 avril 2024, le conseil municipal s'est réuni et a voté le compte administratif de la commune. Le résultat de l'exercice 2023, différence entre les dépenses de fonctionnement 2023 pour un montant de 165 664 euros et les recettes de fonctionnement pour un montant de 267 969 euros, est positif à hauteur de 101 969 euros. Pour mémoire, l'excédent de fonctionnement de 2022 était de 81 712 euros et celui de 2021 de 62 011 euros. Ces excédents démontrent une gestion financière saine des comptes de la commune et permettront d'assurer un autofinancement des investissements en cours et à venir, avec le concours des diverses subventions obtenues auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Le résultat d'exercice 2023 sur la section d'investissement est positif de 159 817 euros lié essentiellement à l'encaissement d'une avance sur la subvention d'Etat pour la réhabilitation de la Grange RD 24 en gîte d'étape pour 120 000 euros.

Taux d'imposition : Conformément à notre feuille de route de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, les taux votés sont identiques aux années précédentes à savoir : Taxe foncier bâti : 37,48% Taxe foncier non bâti : 74,56% Taxe habitation : 11,97 % (résidences secondaires)

Budget primitif 2024 : Il a été voté pour un montant total de charges de fonctionnement de 230 282 euros (hors virement à la section de fonctionnement) et 249 785 euros en recettes de fonctionnement (hors solde de fonctionnement reporté). La section d'investissement a été votée pour un montant TTC de 1 176 689 euros. Les programmes concernent la réhabilitation de la grange RD24, l'enfouissement des réseaux Avenue Général de Gaulle, la création du parcours santé reliant les deux villages, divers aménagements des aires de jeux avec tables et fronton, la rénovation thermique des logements communaux, l'aménagement des cimetières par la création de nouveaux caveaux communaux, la finalisation de l'appel à projet "construisons bois", la création de signalétique patrimoniale, divers aménagements urbains et la création du site internet.

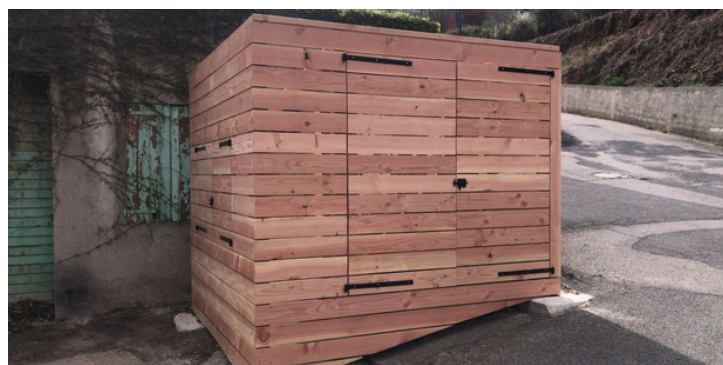
Compte tenu de l'ensemble des subventions déjà obtenues et de l'autofinancement dégagé, ces projets seront réalisés et priorisés en fonction de la trésorerie nette disponible sur les comptes de la commune sans augmentation de la fiscalité de la collectivité.

Nouveau logo adopté et projet de site Internet relancé

Le Conseil municipal du 02 avril a aussi adopté le nouveau logo de la commune. En plus du logo et de ses déclinaisons, le prestataire Arthur Keovongsack a livré une charte graphique complète. Ces éléments étaient des prérequis pour relancer le chantier de la création d'un site internet pour notre commune. Une commission d'élus va s'y atteler et coopérer avec l'entreprise Point Net de Prades qui a été retenue pour la création du site. A suivre dans les prochains mois !

Appel à projet "Construisons bois"

L'embellissement des villages se poursuit avec l'habillage des deux transformateurs de la commune. Ces travaux ont pu se réaliser avec les subventions de l'appel à projet "construisons bois" grâce à un dossier défendu par vos élus. Le montant de subventions ainsi obtenues s'est élevé à 5 312.50€.





Travaux

Travaux réalisés : Sécurisation du canal de Bohère avec abattage des arbres dangereux le long du parcours santé, mise en place du parcours sportif aux Cèdres à Clara, au col de Villerach et sur le canal de Bohère à Villerach, mise en sécurité du portillon du cimetière rue des oiseaux à Clara, habillage en bois des deux transformateurs de la commune, balustrades en bois le long du canal à Villerach.

Enquête auprès des habitants, aménagements des cimetières

Le conseil a inscrit dans le programme d'investissements la construction de nouveaux casiers et colombariums. Cependant, avant d'entreprendre tous travaux, il souhaite connaître la volonté des habitants quant à leur dernière demeure. Le maire et les adjoints sont mandatés pour recueillir les demandes qui détermineront le nombre de casiers à créer et de déterminer les tarifs des concessions.

Rencontre avec...

Bruno Bousquet, président de l'ACCA de Clara-Villerach et président de l'association Sempre Endavant, Villerach



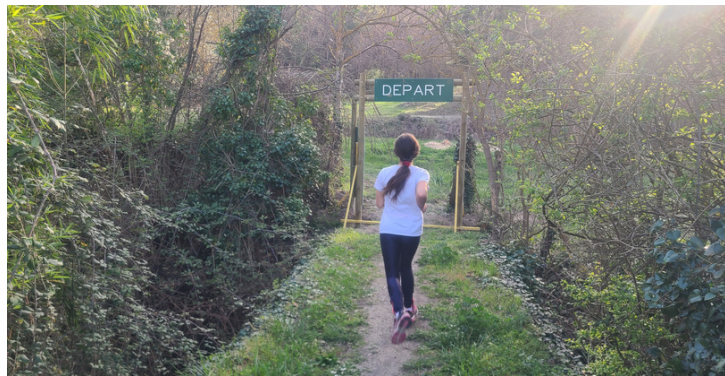
C'est le village de ses grands-parents, des vacances de son enfance... on n'est pas loin d'entendre Marcel Pagnol lorsqu'on écoute Bruno nous parler de Villerach et du temps passé. Ne pensez pas qu'il a vieilli, il est encore jeune, toujours prêt à donner un coup de main, à aider un voisin, un aîné du village et toujours partant pour faire la fête. Il est venu habiter définitivement à Villerach il y a une dizaine d'années mais ça fait plus de 20 ans qu'il a créé "avec une bande de copains" l'association *Villerach Sempre Endavant* afin de pouvoir organiser toutes les fêtes traditionnelles, des sorties et des événements pour le village et au-delà. Il en est devenu le président et explique qu'avec un succès croissant, il doit limiter le nombre d'adhésions en raison de la place restreinte dans la salle des fêtes. Il explique que les nombreux événements sont possibles seulement grâce à la participation active de nombreux bénévoles sans qui, les membres du bureau se seraient depuis longtemps essoufflés : ils sont nombreux les adhérents à prêter main forte pour faire les courses, cuisiner, installer les tables, tenir les stands de vente mais aussi après les événements pour le rangement et le nettoyage. *Villerach Sempre Endavant* ce n'est pas juste faire la fête mais c'est toute une équipe qui se mobilise pour que de la programmation à la finalisation des événements tout le monde ait plaisir à se retrouver.

En plus de festoyer, Bruno a une autre passion, la chasse. Il est donc président de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Clara-Villerach souvent associée à l'ACCA de Los Masos afin d'avoir un nombre suffisant de chasseurs et un territoire plus étendu. La période officielle de la chasse a lieu du 15 août jusqu'à fin février mais en fonction des dégâts causés par le gibier, il est fréquent que l'ouverture soit avancée à début juin. Pendant cette période, ils chassent seulement le samedi et le dimanche du lever du soleil jusqu'à l'heure du déjeuner. Soyons attentifs aux panneaux qu'ils positionnent pour avertir les promeneurs d'une battue en cours. Pendant la fermeture, les chasseurs aiment se retrouver pour débroussailler les sentiers de la commune et participent ainsi à la lutte contre le risque incendie et l'accessibilité des chemins de promenade.

Pour toute information sur Sempre Endavant ou sur l'ACCA, Bruno est toujours prêt à vous renseigner, contactez-le au 06 19 22 22 37.

Si vous êtes un professionnel du village (artisan, acteur économique...), un bénévole dans une association et que vous souhaitez faire connaître votre entreprise ou votre association via ce bulletin municipal, rapprochez-vous de vos élus.





Parcours santé

Depuis le temps qu'il était annoncé, il est enfin sorti de terre. Pas moins de 32 modules relient nos deux villages. Cinq agrès manquent à l'appel (2 murs d'escalade, 2 cordes d'équilibre et des barres asymétriques) et seront placés d'ici fin avril si de nouveaux contre-temps ne se présentent pas. La mise en sécurité (sol amortissant) de certains modules, actuellement fermés par la rubalise, et la mise en place des vélos elliptiques (hors parcours santé) seront finalisées en même temps. Ce parcours est ouvert au public et les enfants sont placés sous la responsabilité des parents.

Ce projet a pu voir le jour grâce aux subventions octroyées par l'Agence Nationale du Sport et le Conseil Départemental. Vos élus ont su les décrocher avec un dossier solide et un pouvoir de conviction certain. Le montant des subventions obtenues s'élève à 22 000€.

Pour prétendre au plan "5000 terrains de sport" il fallait créer des partenariats avec des structures usagères du parcours sportif. C'est ainsi que l'*association sportive du collège Gustave Violet* (section sport de pleine nature), *les éclaireurs et éclaireuses de France*, la section cross training de *Studio13*, la *GV de Prades* (gym volontaire) et le foyer de vie de Marquixanes *Le pla des Oliviers* nous ont accompagnés et soutenus dans nos démarches. Comme le stipulent les conventions signées avec ces associations, elles bénéficieront de l'accès au parcours santé.

Lors de la réunion citoyenne vous avez souhaité qu'une animation ait lieu sur ce parcours. Elle est donc programmée le jour de l'inauguration le **dimanche 2 juin de 9h30 à 11h30**. Notre partenaire, Elodie Bial de *Studio13*, éducatrice sportive BPJEPs Activités Gymniques de la Forme et de la Force, mènera cette animation sportive.

Vous découvrirez les modules et toutes les possibilités d'exercices qui s'offrent à vous (en plus des indications des panneaux de consignes) en fonction de votre âge, votre taille, votre condition physique, vos capacités... Les bons gestes vous seront présentés pour une activité sportive en toute sécurité. C'est prouvé, le sport c'est bon pour la santé physique et mentale, alors tous à vos baskets !



COLLEGE GUSTAVE VIOLET
PRADES - ACADEMIE DE MONTPELLIER



Les athlètes de nos villages à l'honneur

N'hésitez pas à nous communiquer vos résultats sportifs afin que l'on puisse les partager. Bravo à Jeanne qui a bouclé le semi-marathon de Montpellier en 1h56' et à Thomas qui a fini sur la plus haute marche du podium de la coupe catalane de VTT à la Junquera.





Règlement d'utilisation du broyeur

Pour donner suite à la demande de nombreuses et nombreux d'entre vous, nous vous proposons un service municipal qui consiste à broyer des déchets verts issus de la taille et l'élagage d'arbres et arbustes à domicile.

Ce service s'adresse uniquement aux particuliers dont la résidence principale ou secondaire est située à Clara-Villerach. Il ne peut se réaliser sans un référent présent. Actuellement la commune compte 3 référents. Le service ne pourra s'effectuer qu'en fonction des disponibilités des référents. L'intervention sera réalisée les lundis, mardis, jeudi ou vendredi, après prise de rendez-vous par l'utilisateur auprès du Maire ou des adjoints.

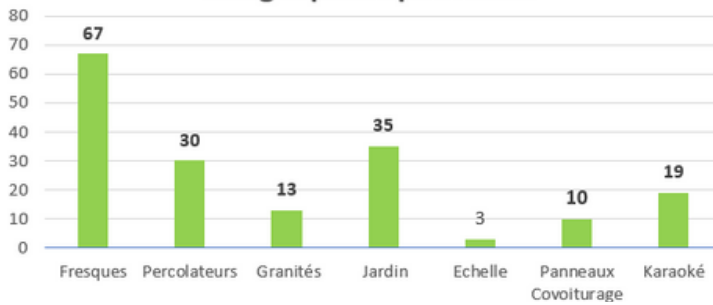
Appel à volontariat : si vous souhaitez devenir référent, vous pouvez vous manifester. La formation obligatoire d'une journée sera proposée au dernier trimestre 2024.

Ce règlement pourra évoluer en fonction de l'évaluation de ce nouveau service.

Conditions à respecter :

- L'entrée de la propriété de l'utilisateur doit permettre l'accès et le passage d'un véhicule et du broyeur attelé.
- L'espace d'intervention doit permettre d'installer dans des conditions correctes de sécurité et de stabilité le matériel de broyage. Le sol doit être plat et stable.
- Les branches à broyer devront être présentées dans un endroit accessible par le broyeur (pas d'escaliers, de mur et de grillage à franchir). Elles seront positionnées de façon à pouvoir être facilement manipulées par le référent en charge du broyage.
- Les déchets verts doivent être regroupés sur une surface plane et accessible au broyeur.
- Les déchets verts à broyer doivent être rassemblés, alignés et présentés en tas.
- Ne sont pas acceptés : les branches dont le diamètre est supérieur à 6 cm, le bois type planches, les végétaux humides, les feuilles et les déchets de tonte, les mottes de terre, les piquets, les yuccas, les feuilles d'agave, les palmiers et les platanes qui peuvent être porteurs de maladie.
- **Le référent peut refuser l'intervention s'il estime que les conditions de sécurité minimales et les exigences d'accès au tas à broyer ne sont pas réunies.**
- Les déchets verts à broyer doivent être secs, sans fil de fer ni fil en synthétique, ni caillou et rassemblés en un seul tas.
- L'intervention sur place ne peut pas excéder ½ journée.
- Le nombre d'intervention chez l'utilisateur est limité à deux par an.
- L'utilisateur prend en charge la dépense de carburant liée à l'utilisation du broyeur (prévoir au minimum 5 litres de sans plomb 95).
- L'utilisateur doit être présent ou dûment représenté pendant toute l'intervention.
- En cas d'empêchement, l'utilisateur devra annuler le rendez-vous au minimum 48H avant l'heure prévue d'intervention.
- Les interventions réalisées sur le domaine public (regroupement de voisinage, centre-ville...) doivent faire l'objet d'une demande d'occupation temporaire du domaine public par l'utilisateur, auprès de la mairie.
- Les actions éventuelles de tronçonnage ou de dégagement des ronces devront être effectuées en amont de l'opération par l'utilisateur.
- Lors de l'opération du broyage, l'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le matériel, ni à s'approcher de celui-ci pendant son fonctionnement. L'utilisateur veillera également à ce qu'aucun tiers ou animal ne passe à proximité. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'utilisateur devient alors responsable de tout dommage corporel, matériel ou immatériel, causé directement ou indirectement par le broyeur lui-même, ou à l'occasion de son emploi, tant à l'utilisateur qu'aux tiers, même si le dommage est dû à un vice de matière ou de construction.
- La commune ne saurait être tenue pour responsable des dégradations que pourraient générer le déplacement du broyeur sur le sol ou la projection d'éléments issus de l'opération de broyage.
- L'utilisateur s'engage à avoir souscrit à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances, une police couvrant sa responsabilité civile.
- Le broyat obtenu sera laissé chez l'utilisateur pour utilisation en paillage ou en compostage.
- L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement du service et en accepte les conditions sans exception ni réserve.

Résultat des votes des habitants Budget participatif 2024



Résultat des votes pour le budget participatif

Année record pour le budget participatif pour lequel 7 projets étaient proposés ! Si le nombre de voix est davantage réparti que les années précédentes, c'est tout de même le projet des fresques qui s'impose avec 67 voix. Ce projet qui avait déjà été proposé lors de l'édition précédente a su faire son chemin ! Vous aussi, n'hésitez pas à reproposez vos projets si ils ne sont pas arrivés en tête. C'est maintenant au tour de l'équipe municipale de se mettre en lien avec l'artiste Ben Caillou. Les habitants seront prochainement invités à venir réfléchir aux thématiques et lieux d'installation de ces fresques.

Médiathèque

Le 29 mars dernier vous étiez 20 habitants de Clara-Villerach de tout âge à participer au deuxième Escape-Game de la médiathèque. Ce jour-là, 4 équipes découvraient que la sorcière présente dans l'Escape-Game de l'an dernier avait caché notre apéro, heureusement des indices vous ont permis de le retrouver et nous avons pu profiter d'un moment de détente après ce défi.

Comme à Clara-Villerach l'union fait la force, les différentes énigmes ont incité les équipes à se regrouper pour découvrir les coordonnées GPS de l'avant dernière épreuve. Cette soirée a connu un vif succès et nous espérons vous retrouver aussi nombreux l'année prochaine. Au programme du mois d'avril :

Samedi 20 avril à partir de 10h30 à l'occasion de la Sant Jordi nous vous proposons une matinée consacrée aux traditions catalanes. Nous apprendrons et chanterons l'estaca de Lluís Llach. Nous apprendrons et danserons la sardane. Et pour les enfants une animation autour du dragon, de la princesse et du chevalier sera proposée.

Déchets sauvages sur la commune et autour des conteneur

Nous avons à nouveau observé que des actes d'incivilités consistent à laisser les objets cassés, cartons de grande taille à côté des conteneurs poubelles à Clara ou à jeter tout bonnement des meubles ou des vitres brisées dans le ravin du Lliscou en plein village. Certains ont aussi l'habitude de jeter des cendres dans les gouilles du village. En plus de représenter un risque incendie en cas de cendres mal éteintes, en l'absence de pluie, la cendre se tasse et oblige à déboucher avec difficulté ces gouilles.

Pour rappel !

La Recyclerie Du Conflent à Prades gère la récupération des objets afin de valoriser au maximum leur ré-emploi, leur recyclage et leur revente dans une démarche éco-citoyenne. Elle se situe dans la zone commerciale derrière Super U. Vous pouvez les joindre pour vérifier les horaires d'ouvertures au 04 68 96 07 04.

Si vos objets ou meubles sont trop endommagés vous pouvez faire ramasser vos encombrants par le Sydetom en appelant le 04 68 05 62 64 du mardi au vendredi de 9h à 12h pour fixer un rendez-vous en fonction de vos disponibilités.

Rayures voitures place de la République

Plusieurs habitants de Clara nous ont informés que la carrosserie de leur véhicule avait été rayée alors qu'ils étaient stationnés place de la République. Une plainte a été déposée et une enquête est en cours.





Simplification de la cession des véhicules d'occasion

Après une phase d'expérimentation régionale, l'application ***simplimmat.gouv***, destinée à simplifier les démarches liées à l'achat et la vente de véhicules d'occasion entre particuliers, est opérationnelle dans toute la France. Le principe est simple, acheteur et vendeur téléchargent l'application et effectuent ensemble les démarches de cession et de demande de nouvelle carte grise, qui est adressée sous trois à quatre jours par courrier à l'acheteur. Outre le gain de temps, cette application vérifie également la situation administrative du véhicule et bloque la cession en cas d'irrégularités.

CRT maintien à domicile des personnes âgées

Il y a désormais deux centres de ressources territoriaux dans le département des Pyrénées-Orientales (sur 10 en Occitanie), deux supplémentaires doivent être déployés d'ici à 2026.

Aller dans un Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou décider d'y placer un proche est parfois une décision difficile à prendre. Certains séniors prennent mal le fait de devoir quitter leur domicile avec un impact direct sur leur santé. Dorénavant une solution alternative existe avec le Centre de Ressource Territorial (CRT), "ce nouveau dispositif dont la vocation est d'apporter une réponse au souhait (exprimé massivement et à plusieurs reprises par les Français) de pouvoir vieillir à domicile", selon l'agence régionale de santé (ARS). Les Ehpad et autres services à domicile (SAAD, SSIAD, SPASAD) sont concernés par cette nouvelle mission qui a pour objectif de permettre aux personnes âgées (qui le souhaitent) de rester chez elles, même lorsque l'Ehpad apparaît être la seule solution.

Dans les Pyrénées-Orientales, deux établissements ont été retenus par l'ARS suite à un appel à manifestation d'intérêt, l'Ehpad "Guy Malé" de Prades et la résidence "Le ruban d'argent" de Pia. Deux lauréats qui ont déjà mis en place ce nouveau dispositif. [...] Les places risquent d'être chères en attendant mieux mais qu'importe, c'est une solution supplémentaire pour le maintien à domicile souhaité par de nombreux seniors, "qui va permettre d'enrichir le panel d'accompagnement des personnes âgées"[...] Concrètement les CRT vont intervenir "en complémentarité et coordination des dispositifs existants" [...]

Les personnes concernées sont celles âgées de plus de 60ans, habitant sur le territoire défini par les deux CRT et relevant de l'Ehpad mais qui souhaitent rester à domicile. Deux équipes pluridisciplinaires sont dédiés à ce dispositif : infirmière, médecin, ergothérapeute, psychologue, diététicienne, assistante sociale, aide soignante animatrice et autres formateurs sont mobilisés.

Article de l'***Indépendant*** du 07 avril 2024

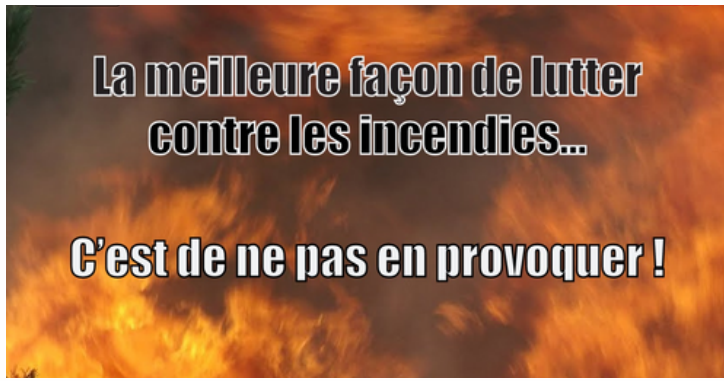
Programme ICOPE, innovation au service du bien vieillir

Développé par l'OMS (organisation mondiale de la santé), le programme ICOPE a pour objectif de permettre, au plus grand nombre, de vieillir en bonne santé.

Dès 60 ans vous pouvez intégrer le programme ICOPE. A partir de tests simples sur ordinateur ou téléphone avec l'application ***ICOPE Monitor***, le programme vous permet d'évaluer 6 fonctions essentielles, seul ou avec un professionnel de santé : vision, audition, mémoire, mobilité, nutrition, humeur. Si une anomalie est repérée, une évaluation plus approfondie est réalisée et un suivi personnalisé vous est proposé.

Parlez en à un professionnel de santé. Pour plus d'informations : icope@chu-toulouse.fr





Prévention incendie : Tous acteurs de la préservation de nos espaces naturels et de nos vies !!

En forêt, s'il est impensable et inutile de tout débroussailler, il est des secteurs où l'intervention est une obligation légale (OLD). Notre commune fait partie des 18 communes du Conflent classées à haut risque incendie.

Nous rappelons très régulièrement les règles concernant ces obligations de débroussaillage auxquelles nous sommes soumis, dans le souci de nous sécuriser tous face aux risques incendie. Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe sans grand dommage et le travail des sapeurs-pompiers est sécurisé et facilité. Plus de moyens de secours peuvent dès lors être mobilisés pour la lutte contre le feu de forêt. Le débroussaillage protège les habitations et évite la propagation de feux accidentels dans les propriétés situées en forêt ou à proximité.

Dans le cadre de notre mission d'information, **les élus viendront à votre rencontre pour vous remettre une plaquette précisant les obligations légales de débroussaillage**, plaquette rédigée par l'association des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales. Ils recueilleront vos questions. Nous vous remercions du bon accueil que vous leur réserverez.

Pour aller plus loin des petites vidéos très instructives sont disponibles sur le site : https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/debroussaillage_pyrenees_orientales/

Sécheresse

La situation reste extrêmement tendue sur la majeure partie du département ; si les pluies récentes ont permis de redonner un peu d'eau aux barrages et retenues, les températures anormalement hautes pour la saison ont aussi conduit à une fonte prématurée du manteau neigeux. Les sols restent secs, les débits des rivières peu élevés et les nappes connaissent des niveaux bas historiques.

Clara-Villerach comme l'ensemble des communes du Conflent est toujours en état de crise. Il nous faut continuer nos efforts et nous montrer responsables face à cette crise inédite qui perdure depuis 2 ans.

La commune, signataire de la Charte d'engagement, vous rappelle :

- Remplir ou faire l'appoint des piscines en dehors des eaux de pluie récupérées est interdit
- Pour les irrigants du Canal de Bohère, seul l'arrosage de potagers ou de jardins familiaux vivriers destinés à l'autoconsommation familiale sans revente est possible dans le respect des tours d'eau.
- Tout autre arrosage ne peut se faire qu'avec les eaux de pluie ou eaux grises récupérées.





Un printemps festif





VIE MUNICIPALE ET AUTRES INFOS

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Les commémorations auront lieu à **10h30 à Clara** et à **11h15 à Villerach** en présence de la fanfare communale. Les cérémonies seront suivies d'un apéritif offert par la mairie à l'ancienne école de Villerach. Le four et une braise seront préparés pour un repas partagé.

Saint Jordi à la médiathèque

Des animations sont prévues à la médiathèque **samedi 20 avril à partir de 10h30**.

Sortie en Petit train jaune

L'association Sempre Endavant organise une sortie en Cerdagne à bord du Train Jaune est prévue le **dimanche 5 Mai**. Au programme : Départ de Villefranche à 9h35, arrivée à Bourg Madame à 12h18, 30 minutes de marche pour rejoindre le marché de Puigcerda, repas tiré du sac autour du lac. Retour: départ de Bourg Madame à 15h39 et arrivée à Villefranche à 18h37.

Tarif Train Jaune 2€ l'aller retour. Chacun réserve ses places sur Sncf Connect ou au guichet de la gare de Prades 10 jours avant la date. Renseignements auprès de Stephane au 0633965416

Fête de la Nature

Du 22 au 28 mai, la France entière célèbre la Nature ! **Le samedi 25 à Clara-Villerach** des animations seront proposées autour des oiseaux de notre environnement (programme en dernière page).

Méchoui du printemps

L'association Sempre Endavant organise le méchoui du printemps le **dimanche 19 mai**. Inscription auprès de Bruno ou de Stéphane avant le 15 mai.

Informations paroissiales

Des messes seront célébrées à l'Eglise Saint Martin à **17h le 4 mai à Clara** et celle de la Saint Jean le dimanche **23 juin à 18h à l'église de Villerach**.



Fête des voisins

Elle se fête le **vendredi 31 mai**. Vous souhaitez célébrer la fête des voisins ? Informez la mairie de vos initiatives, elles seront communiquées.

Inauguration du parcours santé

Dimanche 2 juin de 9h30 à 11h30, mettez vos baskets pour une animation sportive tout public afin de découvrir votre nouveau terrain de jeu.

“La culture c’est ce qui a fait de l’homme autre chose qu’un accident de la nature !”

Fête de la musique - 21 juin

Au vu du succès de l'édition précédente, l'évènement s'amplifie. Le groupe constitué d'habitants de la commune répète régulièrement depuis plusieurs mois. Un "groupe enfants" sera de la partie. L'association Sempre Endavant s'occupera de la buvette et du snack. Venez chanter, danser, boire et manger, venez célébrer la musique ! On vous attend **le vendredi 21 juin 2024 dès 18h30 à la salle des fêtes de Villerach**.

Tous au spectacle - 22 juin

Le CD66 en partenariat avec la commune de Clara-Villerach vous offre un spectacle **samedi 22 juin à la salle des fêtes de Clara à 16h**. **Herbes folles et sorcières** est un spectacle tout public. Venez nombreux profiter de ce conte musical.

Fête de la Saint Jean - 23 juin

La fête de la Saint-Jean sera célébrée dans nos deux villages **le dimanche 23 juin**. Les grillades seront offertes par la commune. Le comité d'animation de Clara propose une animation DJ et buvette à cette occasion. Sempre Endavant offrira l'apéritif à Villerach.



Clara-Villerach

Fait commune avec les oiseaux

Les oiseaux
grandeur
nature

A la découverte
des oiseaux de
Clara- Villerach

© Studio Nom commun

Samedi 25 mai
de 10h à 12h

à la médiathèque à Villerach

Ateliers jeune public

proposés par Marie, Mélodie, Sabrina, Fatiha,
Audrey et l'association La Charbonnière

Jeux "on joue avec les oiseaux"

Fabrication de mangeoires à oiseaux à partir de
matériel de récupération (amène tes boîtes de
conserves, boîtes de lait bébé, briques
alimentaires, bouteilles de lait, d'eau...)

Atelier "becs et plumes"

Blind test "les oiseaux de nos jardins"

Samedi 25 mai
de 13h30 à 17h,

Le long du canal de Bohère

Balade tout public

proposée par Marie, Marcel, Audrey et
l'association La Charbonnière

Identification et écoute des oiseaux

Départ à 13h30 de Clara, place de la République

Infos au 06 61 20 30 17

Samedi 25 mai
de 17h30 à 18h30

à la Mairie à Clara

Tout public

Projection "Les activités des oiseaux"
proposé par Marcel

FÊTE DE LA NATURE

Samedi 25 mai